



Mairie de La Bridoire  
73520

## **Conseil Municipal du lundi 16 janvier 2017**

### **Procès-verbal de séance**

**L'an deux mille dix-sept**, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Yves BERTHIER, le Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2017

**PRESENTS** : Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Isabelle CASSET, Patrick DESHAYES, Marc DRANSART, Martine FANTIN-BOLLON, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Véronique SIMON, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSEE** : Mélanie REVERDY a donné pouvoir à Isabelle CASSET

**ABSENT** : Nicolas GERBELOT-BARILLON

**Secrétaire de séance** : Isabelle CASSET

20h00 – Quorum atteint, la séance peut commencer.

Procès-verbal de séance du 09 décembre 2016 : Adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour de la séance : Adopté à l'unanimité.

#### **1. FINANCES – AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT SUR BUDGET 2017**

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Thiers va enfouir une colonne d'eau potable Route du Palais,

Considérant qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour enterrer les lignes d'électricité et d'éclairage public, Route du Palais car les lignes aériennes sont régulièrement endommagées par des chutes d'arbres,

Considérant que le SIAEP de la région du Thiers va commencer les travaux sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017,

*Monsieur le Maire demande :*

- l'autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2017.

- l'ouverture anticipée de crédits au compte 21534 « réseaux d'électrification » pour un montant de 55.000,00 euros T.T.C.

**Votes : pour à l'unanimité**

## **2. FINANCES – INDEMNITES DE CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une indemnité est allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années. Le conseil municipal a attribué au mois de novembre 2016 une indemnité de conseil au taux de 100% à Mme Valérie DRECLERC, Receveur de la commune, pour une période de six mois. Le conseil doit maintenant statuer sur une indemnité de conseil pour Mme Corinne MORENO qui a remplacé Mme DRECLERC sur une période de six mois.

Monsieur le Maire propose également d'attribuer une indemnité au taux de 100% à Mme MORENO, soit la somme net de 263.11 €.

**Votes : pour à l'unanimité**

## **3. MISE A JOUR DU REGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

En raison des travaux importants de rénovation de la salle des fêtes qui ont eu un coût conséquent sur le budget communal et au vu des tarifs pratiqués dans les communes environnantes, la commune a réactualisé et harmonisé les prix de la location de sa salle des fêtes par la délibération n° 061 du 14 novembre 2016. Ces tarifs, ainsi que le règlement n'avaient pas été révisés depuis plus de 10 ans.

C'est dans cet optique et suite aux changements de tarifs, que monsieur le Maire propose également un nouveau règlement plus adapté à l'utilisation de la salle des fêtes par les associations et les particuliers.

Après lecture du règlement, il s'avère important d'ajouter une phrase à l'article 7 : « interdiction de suspendre ou d'accrocher tout objet (tentures, décorations...) au faux-plafond.

**Votes : pour à l'unanimité**

## **4. CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE COMMUNAL**

Madame LECOMTE a sollicité la commune pour l'utilisation d'un garage communal, sis 77 place de La Résistance – 73520 La Bridoire, afin d'entreposer des meubles et des biens personnels.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition du garage au profit de Madame LECOMTE et de demander une participation financière de 75 € (soixante-quinze euros) par trimestre.

**Votes : pour à l'unanimité.**

## **5. INTERCOMMUNALITE – POSITION DE LA COMMUNE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA CCVG**

**Vu** l'article 136 de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR du 24 mars 2014) ;

**Vu** l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

*Monsieur le Maire :*

**RAPPELLE** qu'en application de l'article 136 de Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR du 24 mars 2014), les Communautés de Communes qui ne le seraient pas préalablement, deviennent de droit compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, ce même article a prévu, au profit des communes membres, un mécanisme d'opposition au transfert automatique de cette compétence aux Communautés de Communes. Ainsi, dans les trois mois précédant cette date du 27 mars 2017, les communes peuvent s'opposer au transfert de cette compétence, par délibération des conseils municipaux dans des conditions de majorité particulière.

Le transfert n'aura pas lieu si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la Communauté de Communes s'y opposent.

*Monsieur le Maire :*

**EXPOSE** les motifs du non transfert :

- ce transfert peut induire une perte de proximité avec les habitants sur des questions d'urbanisme et de foncier où ce lien demeure essentiel,
- la perspective à terme d'un PLU Intercommunal, s'il porte des avantages en termes d'organisation du territoire, et à mettre en perspective avec d'autres documents d'urbanisme comme le SCoT qui assurent déjà une vision partagée cohérente de l'aménagement du territoire,

**INVITE** le Conseil municipal, dans ce cadre et en vertu de l'article 136 de la loi ALUR, à se prononcer sur le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes Val Guiers.

Yves BERTHIER précise que nous avons déjà un SCOT au niveau de l'intercommunalité, et s'interroge sur la pertinence de ce PLU i pas vraiment adapté à nos petites communes.

Les membres du conseil ont décidé de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes Val Guiers au 27 mars 2017.

**Votes : contre à l'unanimité.**

### **Questions diverses :**

- Yves BERTHIER précise qu'il sera nécessaire de prendre une délibération au prochain conseil municipal pour la révision du PLU. Au préalable, il invitera Adeline MASBOU (en charge du SCOT au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard) pour avoir suffisamment d'informations concernant cette révision.

- Isabelle CASSET fait le point sur les bulletins municipaux : 740 bulletins de 32 pages commandés chez POMME C au prix unitaire de 2.54 €. En 2016, 700 bulletins de 28 pages au prix de 2.99 €. L'impression était prévue pour la semaine prochaine mais ils ne seront livrés que le 1<sup>er</sup> février 2017. Marie-Hélène préviendra les conseillers dès que les bulletins seront disponibles en mairie.

- Philippe VITTOZ demande un point sur La Poste. Yves BERTHIER explique que nos deux sénateurs : Messieurs BOUVARD et VIAL nous ont répondu favorablement pour intervenir auprès des instances de La Poste et du Préfet. Nous n'avons reçu aucune réponse des dirigeants de La Poste par rapport à nos requêtes.

Monsieur le Préfet vient de répondre à Yves BERTHIER, en s'appuyant uniquement sur le discours tenu par La Poste qui n'est pas conforme à la réalité du terrain. Cela ne satisfait pas notre maire qui prépare un courrier de réponse en exposant d'autres éléments concernant les manquements de ce service public de proximité en zone rurale.

- Olivier TOMPA interroge Yves BERTHIER sur le retour d'André MALAQUIN aux services techniques. Monsieur le Maire explique qu'il assure le remplacement de Gilbert GENTIL-PERRET en arrêt pour accident du travail pendant 2 mois.

Il précise que 2 personnes sont en stage actuellement aux services techniques : l'une dans le cadre de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, et l'autre en reconversion par le biais de Pôle Emploi.

- Roger BOVAGNET-PASCAL présente son projet de rénovation de l'appartement de la salle des fêtes et expose son plan d'aménagement de l'espace.

- Dégradations à l'AVIE : suite à de nouvelles dégradations sur les murs (trous importants) dans le couloir du bâtiment, le conseil municipal s'interroge sur la mise en place d'une vidéo-surveillance du bâtiment.

La séance est levée à 22h00

**Le Maire**  
**Yves BERTHIER**

**Le secrétaire de séance,**  
**Isabelle CASSET**